

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA - CONTRAT D'UTILISATION
DE LA BASE DE DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUE
ELECTRE

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - L'Alpha et son réseau de
lecture
Numéro : 2023-D-010

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au président,

VU, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat d'utilisation de la base de données bibliographique Electre entre la société ELECTRE situé 35 rue Grégoire-de-Tours à Paris et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – Le contrat prévoit notamment que Electre concède à GrandAngoulême un droit exclusivement personnel, non exclusif et non transmissible lui permettant un accès à la base de données. Ce droit est octroyé dans le cadre d'un abonnement s'élevant à la somme totale de 15 000 € TTC.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 24 MARS 2023

Par délégation, Pour le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 24 MARS 2023
Publié ou notifié,
Le 24 MARS 2023